

L'OPTIMUM DE SECOND RANG

CADRE ET DEFINITION

Un problème de second rang apparaît quand l'une des conditions nécessaires à l'établissement d'un optimum de Pareto n'est pas remplie. Le problème de second rang souligne l'existence de distorsions de marché. D'une manière très générale, l'existence d'une distorsion signifie que la tarification ne se fait pas au coût marginal (\neq concurrence pure et parfaite).

Lipsey et Lancaster ont fondé le théorème du second rang en 1956.

Le théorème général du second rang mentionne que si l'une des conditions de l'optimum parétien n'est pas atteinte, une situation d'optimum de second rang peut seulement être atteinte en se démarquant de toutes les autres conditions de l'optimum.

Les conditions nécessaires pour l'attribution optimale des ressources économiques doivent se tenir dans leur intégralité ; si l'une d'entre elles est altérée, toutes les autres conditions sont modifiées. S'il y a une distorsion sur un marché, on ne peut rien dire a priori et de manière générale sur le type de déviations nécessaires à appliquer aux conditions restantes du fait de la déviation originelle d'une des conditions. En tout cas, il n'y a aucune raison pour que le maintien de l'absence de distorsion dans les autres secteurs soit optimal.

Exemple dans le texte : existence d'une taxe sur un bien qui est à l'origine d'une distorsion, pour atteindre l'optimum de second rang, il faut mettre en place un système de taxes et subventions sur les autres biens. Autrement dit, il faut introduire d'autres distorsions.

On parle parfois de paradoxe car c'est un résultat contraire au bon sens. Par exemple :

- Si dans un pays A, il y a 3 monopoles,
- Et dans un pays B, 2 monopoles et 1 marché concurrentiel

Alors, dire que le pays B est plus proche de la concurrence et donc de l'optimum de 1^{er} rang que le premier pays est probablement faux (en tout cas, il n'y a aucune raison de le penser).

TYPES DE DISTORSIONS

D'après Lipsey et Lancaster (1956), les distorsions (ou contraintes) peuvent être « nature-dictated » ou « policy created » :

- Les distorsions « naturelles » : Elles sont essentiellement des caractéristiques particulières de fonctions de production.
Ex : Les industries de réseaux avec des coûts fixes importants sont en monopole naturel. La tarification de 1^{er} rang est possible mais impose un profit négatif pour l'entreprise. Généralement, on recommande une tarification de second rang qui permet de maximiser le surplus collectif sous contrainte d'équilibre budgétaire.
- Les distorsions générées par les politiques publiques : Elles sont essentiellement constituées de taxes et subventions. En théorie il existe des taxes non distorsives – forfaitaires – mais ce type de transfert est difficile à mettre en place en pratique du fait d'un problème d'information. Généralement on se contente de solutions de second rang en matière de taxation.

IMPLICATIONS DU THEOREME DU SECOND RANG

1) **D'un point de vue théorique il s'agit d'un rejet d'une approche fragmentaire** (piecemeal policy), donc d'un rejet de l'analyse en équilibre partiel. S'il y a une distorsion sur un marché, la meilleure manière de se rapprocher de l'optimum n'est peut-être pas de supprimer les distorsions sur ce marché. Il est nécessaire de tenir compte de tous les marchés simultanément. L'analyse s'effectue en équilibre général.

Toutefois, il est impossible / très difficile de tenir compte de toutes les distorsions sur tous les marchés en même temps.

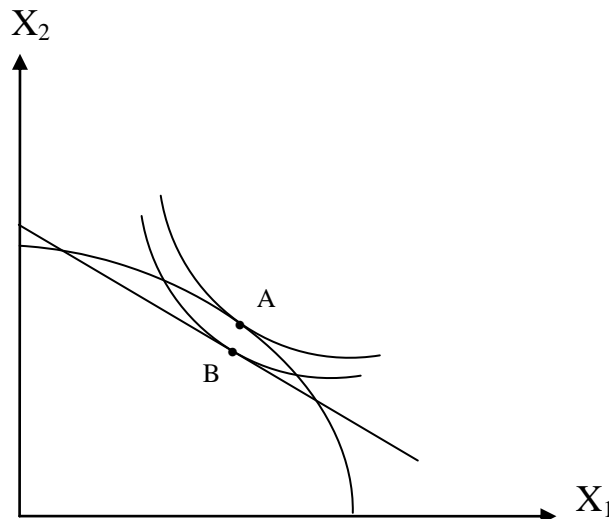
Davis et Winston (1967) relativisent la critique de l'approche fragmentaire. Pour ces auteurs, elle est appropriée lorsque certains marchés ou secteurs ont peu d'impact sur d'autres. En pratique, les analyses sont effectuées en équilibre partiel.

2) **En termes de politique économique** ce théorème a été très discuté. Par exemple, la politique concurrentielle de l'Europe à travers la direction de la concurrence (tout pas vers un peu plus de concurrence est un mieux pour l'Europe) va complètement à l'encontre de ce théorème.

GRAPHIQUEMENT

Dans le raisonnement mathématique et graphique qui avait permis de définir l'optimum de 1er rang (conditions de Pareto), on va définir l'optimum de second rang en ajoutant une contrainte qui va réduire le domaine des possibles (l'ensemble des points atteignables). De ce fait on va se retrouver sur une courbe d'indifférence plus basse et donc la satisfaction retirée de cet état sera plus faible qu'en premier rang.

Exemple : Dans le cas du monopole naturel, on obtient la solution de 1^{er} rang en cherchant simplement à maximiser le surplus total et on obtient la solution de 2nd rang en maximisant le surplus total sous contrainte de profit nul (non négatif).



B constitue l'optimum de second rang (=second best).

Définition : l'optimum de second rang est la meilleure situation économique qu'il est possible d'atteindre, lorsque l'optimum de Pareto (premier rang : A) ne peut pas être atteint.